

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du Vendredi 1^{er} Juillet 2022

La lettre de convocation suivante a été adressée à Mesdames et Messieurs les Conseillers le 25 Juin 2022. Mesdames et Messieurs les Conseillers sont convoqués à la séance ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu le Vendredi 1^{er} Juillet 2022.

ORDRE DU JOUR :

- I. **APPROBATION DU PV DU 20 MAI 2022**
- II. **DEMISSION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE**
- III. **POINT SUR LA CRISE SANITAIRE**
- IV. **QUESTIONS FINANCIÈRES**
- V. **PERSONNEL**
- VI. **QUESTIONS SCOLAIRES**
- VII. **URBANISME - ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT**
- VIII. **TRAVAUX – VOIRIE – BATIMENTS COMMUNAUX**
- IX. **INTERCOMMUNALITÉ**
- X. **MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS**
- XI. **QUESTIONS - INFORMATIONS DIVERSES**
- XII. **PROCHAINE RÉUNION**

Présents : Sylvain BARREAUD, Bernard MOREAU, Cathie GUIBERTEAU, Mathieu BOURRIER, Francis BORDET, Marie NEVEUR, Jeannick GUILLOT, Chantal WALLON-PELLO, Fabrice CAZAVANT, Laurence PACAUD, Stéphane TRIFILETTI, Pauline REINACHTER, Annick GOUINEAU

Absents excusés : Jérôme TISSIDRE (pouvoir à M NEVEUR), Olivier BURY (pouvoir à C GUIBERTEAU)

Secrétaire de séance : Francis BORDET

I. APPROBATION DU PV DU 20 MAI 2022

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 mai 2022 a été approuvé à l'unanimité.

II. Démission d'une Conseillère Municipale et Modification de la composition des commissions

Le Maire a fait lecture de la lettre de démission de madame Aline CHIAPPERO, justifiée par des contraintes professionnelles qui ne lui permettent plus d'exercer normalement sa fonction.

Madame Aline CHIAPPERO est remplacée de droit par madame Annick GOUINEAU jusqu'alors conseillère supplémenteaire.

Il n'y a pas de changement dans les commissions, madame Annick GOUINEAU ne souhaitant pas être impliquée dans des commissions autres que celles qu'elle avait choisies en début de mandature.

III. **QUESTIONS FINANCIÈRES**

1) Devis pour relevé de plan des bâtiments scolaires

Dans le cadre de la rénovation thermique des bâtiments scolaires, il convient d'établir un diagnostic s'appuyant sur des cotations et un relevé précis des bâtiments de l'ensemble scolaire et des garages attenants.

La mission Energie du département a demandé des plans de chaque bâtiment à étudier et à l'échelle (masse, façade).

La société PRO-PLANS17 consultée pour réaliser ces plans, a proposé un devis d'un montant de 2 787 € net de taxes.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce devis et charge le Maire de signer tout document afférent à la réalisation de cette prestation.

2) Devis pour la réalisation d'un châssis pour l'ancien atelier

La rénovation de l'ancien atelier municipal en point info tourisme a fait l'objet d'aménagements notamment par la conservation d'un puits. Afin de le mettre en valeur, il a été décidé de le recouvrir d'un cadre vitré. Luigi Gatineau a proposé un devis d'un montant TTC de 900€ pour la réalisation du cadre métallique.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité a approuvé ce devis.

3) Devis pour réalisation d'un nouveau columbarium

Le columbarium du cimetière comportant 9 emplacements est actuellement occupé en totalité.

Deux entreprises ont été sollicitées pour la réalisation d'un columbarium de 9 places :

- Entreprise Guillorit : 5 928 € TTC
- Entreprise Grandon : 9 800€ TTC

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise Guillorit qui a maintenu son tarif de 2021.

4) Réalisation d'affiches, illustrations et banderoles

Dans le cadre de l'organisation des manifestations organisées pour les 80 ans de la baignade, la société port d'Envalloise JM COM'VISUEL a été sollicitée.

Le devis proposé s'élève à 1400€ TTC et comprend :

- la création de maquettes, d'affiches, de flyers, d'illustrations pour la baignade et de banderoles,
- la réalisation d'une charte graphique, de la mise en page et des retouches d'images.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce devis.

5) Tarifs pour les camping-cars pour les travailleurs saisonniers

Considérant la demande de travailleurs saisonniers,

Considérant l'obligation d'établir une redevance de l'occupation du domaine public,

Le Maire propose d'adopter un tarif forfaitaire de 20€ mensuels par camping-car, van aménagé ou assimilé. Les emplacements disponibles seront attribués par les services municipaux.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette redevance et ses modalités d'application.

6) Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} Janvier 2023

Vu le référentiel budgétaire et comptable M 57 du 1^{er} janvier 2015 comprenant une nouvelle nomenclature fonctionnelle,

Vu l'avis favorable du comptable,

Considérant que la Commune de Port d'Envaux s'est engagée à appliquer la nomenclature M 57 au 1^{er} janvier 2023,

Que cette nomenclature budgétaire et comptable M 57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local,

Considérant que le référentiel M 57, instauré au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, présente la particularité de pouvoir être appliqué à toutes les catégories de collectivités territoriales (Régions, Départements, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et Communes),

Qu'il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux Régions,

Que destinée à être généralisée, la M 57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1^{er} janvier 2024,

Que cette nouvelle norme comptable s'appliquera aux budgets M 14 de la Commune,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 au 1^{er} janvier 2023 en lieu et place de la nomenclature budgétaire comptable M 14 de la Commune de Port d'Envaux,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7) Convention avec les Canotiers

La convention actuelle inclut la mise à disposition d'un ponton pour la mise à l'eau des embarcations de location.

Ce dernier n'étant plus aux normes, le Département a investi dans un nouveau ponton qu'il met à disposition de la société des Canotiers.

Il convient donc de réviser la convention actuelle.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la nouvelle convention tenant compte de cette modification.

La modification apportée à la convention est liée au remplacement de l'appontement qui a été financé par le Conseil Départemental. De ce fait, le montant de la convention a été revu à la baisse passant de 3000 à 1500 € annuel.

IV. QUESTIONS SCOLAIRES

1) Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Ecole du 23 juin

Bilan des projets scolaires, fête des écoles :

- Maternelles : pêche à l'épuisette, sortie à l'Abbaye de Fontdouce, visite de la Ferme de Pibot,
- Classes CP-CE1-CE2 : Les Pierres de Crazannes, rencontres sportives,
- Ecole de Crazannes : sortie pêche, sortie et intervention de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), visite de l'île Madame et du Fort, interventions d'un artiste danois dans le cadre du travail des Lapidiales autour des pays bordant la mer Baltique et d'un professeur de sociologie qui a mené une séance sur les différences homme/femme et l'égalité des sexes.
- Regroupement Pédagogique Intercommunal : projet cirque avec Philippe Levieil pour la fête des écoles et la participation de l'accueil de loisirs et de l'Association des Parents d'Elèves (APE) pour la kermesse.
- Fête des « au-revoir »,

- Visite de l'école de Crazannes pour les élèves de Mme Charrier.

Les enseignants remercient tous les parents pour leur aide lors des sorties scolaires, ainsi que celle de l'APE pour leur soutien à tous les projets.

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) a voté le même budget que l'année passée : 7 600 € de fournitures scolaires et 1 600 € de budget mobilier, ainsi que 1 775 € de transport scolaire.

Effectif rentrée scolaire 2022/2023 :

Mme Varoqui : 11 Petite Section + 10 Moyenne Section + 1 Grande Section, soit 22 élèves + 11 Toute Petite Section,

Mme Vera : 16 Grande Section

Mme Charrier : 16 CP + 5 CE1, soit 21 élèves

Mme Cordeau : 22 CE2

Mme Hemon : 12 CM1 + 13 CM2, soit 25 élèves

Soit 106 élèves : 59 à Port d'Envaux et 47 à Crazannes

2) Questions diverses

Piscine :

Visite des piscines de Crazannes et d'un gîte à Port d'Envaux par les élus, la conseillère pédagogique de la circonscription de Rochefort, l'Agence Régionale de Santé, et du Département de la Jeunesse de l'Environnement et de la Sécurité (DJES) pour une éventuelle validation d'un ou des 2 sites afin de proposer aux élèves les activités aquatiques obligatoires sur le temps scolaire.

En attendant, l'action « j'peux pas, j'ai piscine à Port d'Envaux » pour apprendre à nager après l'école ou pendant les vacances du 30 Mai au 30 Septembre démarre très bien.

Réponses aux questions des représentants de parents d'élèves :

Les enseignants remercient tous les parents pour leurs messages d'encouragement.

La posture de certains agents dans la gestion des groupes porte à questionnement.

Une réunion est organisée le 5 juillet pour présenter le fonctionnement du SIVOS aux parents d'élèves, et pour expliquer les nouvelles règles mises en place (notamment les billets-avertissements).

Quelques familles sont en difficulté pour faire garder leurs enfants entre 7h00 et 7h30. L'entraide entre parents pourrait certainement apporter une solution. L'extension des horaires de garderie n'est pas envisageable car le personnel est déjà à « flux tendu ».

V. URBANISME – ASSAINISSEMENT – ENVIRONNEMENT

1) Projet d'aménagement de la Place des Halles :

a) Compte-rendu de la réunion de la commission urbanisme du 22 juin

Le Maire a fait le compte rendu de cette réunion qui a porté sur des ajustements opérés sur les travaux d'aménagement :

- Suppression de certaines parties en pierre,
- Remplacement de parties en pierre par du béton désactivé,
- Marches entre les trois parties de la place,
- Fosses à massifs en remplacement des bancs en pierre pour éviter le stationnement sur la placette du marché,
- Abandon de l'aménagement de la partie arrière de la Mairie,

- Prise en charge par la Commune d'une partie des espaces verts,
- Choix de tilleuls devant la Pizzeria avec pavés en pierre et joints enherbés.

Le Maire a également présenté le planning prévisionnel des travaux qui se dérouleraient en trois tranches et s'étaleraient de septembre à décembre 2022.

b) Validation du projet et du planning des travaux

Le Maire a présenté le projet définitif de la rénovation de la Place des Halles et le devis réactualisé pour 725 786.25TTC, montant encore provisoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- valide le projet sur le plan technique,
- autorise le Maire à signer le devis réactualisé,
- autorise le Maire à faire procéder à l'exécution des travaux et à signer tout document relatif au projet.

2) Compte-rendu de la réunion de la commission urbanisme sur la révision du PLU du 30 juin

Le Maire a fait le compte-rendu de cette réunion qui a porté sur l'écriture du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Ce document constitue le projet de territoire et définit les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Ont été évoqués lors de cette réunion, l'intégration des haies et des arbres remarquables en zones humides et leur protection, les espaces de jardin.

Un point a été fait sur les logements vacants qui tendent à se résorber.

Une première analyse des possibilités de construction ferait apparaître un potentiel de 45 logements d'ici 2030 dont une vingtaine à construire en extension de l'enveloppe urbaine pour moins de 2 hectares de surface à consommer.

La réunion des personnes publiques associées aura lieu le 27 septembre à 14h00. Elle sera suivie d'une réunion publique le même jour à 18h30.

3) Projet de rénovation de l'ancien atelier municipal

Le Maire a fait état du dépôt d'un nouveau permis de construire avec fixation d'une jauge de fréquentation du public limitée à 50 personnes.

Cette modification entraîne la suppression de l'issue de secours, objet du recours contre le précédent permis de construire.

En cas d'approbation dans les délais impartis, les travaux pourraient reprendre en octobre prochain.

4) Délégation donnée au Maire en matière d'urbanisme

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner au Maire des délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne délégation au Maire pour la durée de son mandat, de procéder dans la limite d'un montant de travaux de 500 000€, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens communaux.

5) Projet de lotissement à Saint Saturnin

Ce projet a fait l'objet d'un permis d'aménager modificatif pour tenir compte de certains ajustements liés au revêtement utilisé, aux emplacements et à l'implantation de la citerne incendie.

Le Maire a présenté le projet de convention de rétrocession qui prévoit le retour dans le domaine communal des parties communes lorsque celles-ci seront réalisées, la cession à titre gratuit de 2 parcelles contiguës et la réalisation d'une citerne incendie enterrée.

Le Maire a également exposé la nécessité de mettre à jour régulièrement la numérotation des rues.

Les propositions ci-dessous doivent permettre d'établir des certificats de numérotage qui seront transmis au cadastre accompagnés d'un plan du bâtiment ou le cas échéant, de la parcelle ainsi que de l'adresse à retenir.

LOT	VOIE	NUMERO ATTRIBUE
25	Rue des Baillis	1
26	Rue des Baillis	3
27	Rue des Baillis	5
28	Rue des Baillis	7
29	Rue des Baillis	9
30	Rue des Moulins	1
31	Rue des Moulins	3
32	Rue des Moulins	5
33	Rue des Baillis	2
34	Rue des Baillis	4
35	Rue des Baillis	6
36	Rue des Baillis	8
37	Rue des Baillis	10
38	Rue des Baillis	12
39	Rue des Baillis	14
40	Rue des Baillis	16
41	Rue des Moulins	2
42	Rue des Moulins	4
43	Rue des Baillis	11
44	Rue des Baillis	13
45	Rue des Baillis	15
46	Chemin Cagouillé	14
47	Rue des Moulins	9
48	Rue des Moulins	7

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de valider l'attribution de ces nouveaux numéros.

Le lotissement en construction sur la parcelle AD 250 prend le nom de Lotissement des Sénéchaux. Il comportera 2 voies : rue des Baillis et rue des Moulins.

VI. **PERSONNEL**

1) **Recrutement de personnel – Tableau des effectifs**

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant le recrutement d'un agent en vue d'un départ à la retraite,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal a décidé de créer un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps plein.

CADRE OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF REEL	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (nombre d'heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C2	0	35H00
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C3	1	35H00
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C2	1	20H00
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C3	0	20H00
FILIERE CULTURELLE			
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	C3	1	30H00
Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	C2	0	30H00
FILIERE POLICE MUNICIPALE			
Garde champêtre chef principal	C3	1	18H00
FILIERE TECHNIQUE			
Agent de maîtrise principal 2 ^{ème} classe	C3	2	3 postes à 35H00
Agent de maîtrise principal 2 ^{ème} classe	C3	1	17H00
Agent de maîtrise	C2	1	3 postes à 35H00
Agent de maîtrise	C2	0	17H00
Adjoint technique	C1	0	09H00
Adjoint technique	C1	0	20h00
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C2	1	09H00
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C2	1	20h00

Adjoint technique principal 2ème classe	C2	0	35H00
--	----	---	-------

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote ce nouveau tableau des effectifs.

VII. **TRAVAUX – VOIRIE – BÂTIMENTS COMMUNAUX**

1) **Travaux réalisés par les employés communaux**

- Terrassement pour l'accès au ponton de pêche,
- Création d'une place de parking au profit des personnes à mobilité réduite,
- Pose de portes vélos à la salle polyvalente et aux canotiers,
- Petites réparations au profit des écoles,
- Elagage, débroussaillage et tonte,
- Arrosage des plantations,
- Travaux au profit du poste de secours
 - Pose d'un évier,
 - pose des panneaux de baignade,
 - réparation drisse pour les drapeaux,
 - transport des lignes d'eau de la baignade,
- transport de tables, chaises et barrières,

2) **Travaux réalisés par les entreprises**

Réfection des rues de la Basse Pommeraie et de la Prairie par la Communauté de Commune. Alimentation et installation des réseaux électrique, eau et assainissement au profit du poste de secours de la baignade.

3) **Projet d'installation d'un système de vidéo-protection**

Vu l'arrêté préfectoral N°2022-74 portant attribution de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux,
 Vu l'arrêté préfectoral portant autorisation d'un système de vidéoprotection,
 Vu la délibération N°20211029_06 validant le choix de la société IPMédia pour l'installation du système de vidéoprotection,

Le Maire a sollicité un devis réactualisé de la société IPMédia qui s'élève à 10 245.89€ et demande au Conseil Municipal d'autoriser le commencement des travaux.

Un Conseiller Municipal a souhaité intervenir comme suit, dans le débat :

« Considérant la faiblesse de l'état des lieux initial, ainsi que des contextes initiaux territorialisés concernant le déploiement de la vidéosurveillance et notamment les mesures des niveaux d'insécurité(s), l'absence d'indicateurs chiffrés et/ou critériés consolidés, l'absence d'éléments comparatifs quant aux strates de populations identiques et à d'autres échelles,

Considérant de ce fait, que la finalité du déploiement repose sur des éléments mal ou peu objectivés, y compris quant aux enjeux éthiques et citoyens,

Considérant les coûts prévisionnels à engager de plusieurs milliers d'euros par la municipalité, tant en investissement qu'en fonctionnement,

Considérant l'absence de méthode d'évaluation dans la mise en place du dispositif en amont comme en aval du projet,
 Considérant les récentes recherches universitaires menées notamment en lien avec l'école des officiers de la gendarmerie nationale,
 Constatant donc, in fine, l'immaturation du projet à ce stade, »
 Vote contre l'acceptation du devis et contre l'accord du lancement des travaux.
 Après délibération, le Conseil Municipal, 14 voix pour, 1 voix contre, valide ce devis réactualisé, donne son accord pour le lancement et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

VIII. INTERCOMMUNALITÉ

1) Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 7 juin

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité a proposé le Syndicat Mixte du Pays de saintonge Romane comme structure porteuse de la candidature et de la mise en œuvre de la stratégie de développement local pour la période de programmation 2023 -2027.

2) Compte-rendu de la réunion du comité syndical du Pays de Saintonge Romane du 13 juin

Lors de la réunion du 13 juin 2022, le comité syndical du Pays de Saintonge Romane a décidé de valider la candidature du Pays de Saintonge Romane à la stratégie de Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) pour la période 2023- 2027 et son dépôt auprès de la Région Nouvelle Aquitaine avant le 17 juin 2022.

IX. MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS

1) Manifestations passées

ASSOCIATION	EVENEMENT	DATE
Rugby	tournoi à toucher	21 mai
Basket	journée basket	21 mai
Panloy	Soirées hantées	21 mai
Fous Cavés	randonnée semi nocturne	21 mai
	brocante	22 mai
Boulets Port d'Envallois	Concours de boules	21 mai
Lapidiales	Causerie	28 mai
Pêche	Fête de la Pêche	5 juin
Panloy	Rendez-vous au jardin	4 et 5 juin
CDC et Pêcheurs	Tournage d'un clip	8 juin
Mouettes Rieuses	Assemblée Générale	10 juin
Ecole	Fête	11 juin
Accueil de loisirs	Fête	11 juin
Mouettes Rieuses	Kermesse	11 juin
Lapidiales	WE Poésie	11 et 12 juin
	Assemblée Générale	11 juin
	Jeux poétiques	12 juin
Rondes Pierreux		12 juin
S'port d'Envaux	Assemblée Générale	17 juin

Mairie	80 ans de la baignade	25 juin reportée au 02 juillet
Basket	Gueultonade	26 juin
Mairie et CDC	Visites du soir	28 juin

2) Manifestations à venir

ASSOCIATION	EVENEMENT	DATE
Echappée Belle	Assemblée Générale	1 juillet
80 ans de la Baignade	Sensibilisation à l'environnement	2
80 ans de la Baignade	Aquagym ; Début des festivités	2
CDC – Mairie	Croisière sur la Charente	5
Ronde des Pierreux	Canis Marche	10
Panloy	Soirées hantées	12 et 20
Associations –Mairie	Fête Nationale	13
Pêche	concours de pêche	14
Fous Cavés	festival	15 et 16
Panloy	Cluedo	16
Les Mouettes Rieuses – Mairie	Piano du lac	22, 23, 24
CD Voile – Mairie	Initiation Paddle	23
Lapidiales	WE de la mer Baltique	23 et 24
80 ans de la Baignade	Journée jeunesse	26

3) Fête des 80 ans de la Baignade

L'adjoint en charge du fleuve Charente a présenté les différentes animations qui seront conduites tout au long de la saison estivale 2022.

Il a également abordé le budget relatif à ces différentes manifestations tant dans le domaine des recettes que celui des dépenses.

X. PROCHAINE RÉUNION

Vendredi 26 août 2022 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

BARREAUD

MOREAU

GUIBERTEAU

BOURRIER

BORDET

NEVEUR

GUILLOT

WALLON-PELLO

CAZAVANT

PACAUD

TRIFILETTI

REINACHTER

GOUINEAU